

E

11	EFFETS SAISIS, gardien condamné à les représenter,	15
15	ENDUITS à faire à une maison,	65
20	ENFANT remis à son père,	11
1 & 27	blessé par imprudence,	38
26	père excusé d'une tutelle à cause du nombre de ses	36 & 45
51	ENQUÊTE à être faite devant le Lieutenant-Général de la prévosté,	58
54	ENTE'NEMENT de lettres de rescision débouté,	53
34	ENVOI DE MARCHANDISES, comment prouvé,	34
14	EVOCATION du principal par le conseil,	31
50	d'une affaire de commerce,	59
41	EXPERTISE pour un canal en ville,	57
27		
21		
24		
38		

F

47	FACTURES DE MARCHANDISES, dépouillement de	48
16	FONDATION de pensionnaires au Séminaire de Québec,	70
20	Fossés à faire en commun,	52
38	FORCLUSION, de produire,	12
55	FRAIS de voyage, séjour et retour,	8 & 17
2	funéraires payés par privilège,	25
2 & 3	de scellés do.	25
15	d'inventaires do.	25
31	de vente do.	25
26		
51		
54		
& 21		
47		
61		
48		
39		
64		
25		
16		
23		
17		
43		
24		
65		

G

	GARDIEN d'effets saisis condamné, par corps, à les représenter,	15
--	---	----

H

	HUISSIER, offres à lui faites déclarées valables,	19
	ordonné de prendre par écrit les réponses des parties.	67
	HYPOTHÈQUES à purger par le vendeur,	28

I

	IMMEUBLES à vendre sur trois affiches,	9 & 14
	IMPRUDENCE, dédommagement pour	38
	INJONCTIONS aux Juges au sujet des assemblées de parents,	22
	aux Huissiers au sujet des réponses des parties,	67
	INTÉRÊTS accordés	8
	INTIME' forclos de produire,	12

J

	JUGES, injonction au sujet des assemblées de parens,	22
	au sujet des saisies-arêts,	22
	JUSTICE, rebellion à comment punie	32